

**LISTE DES DELIBERATIONS SOUMISES AU COMITÉ SYNDICAL**  
**- 19 décembre 2022 -**

Le 19 décembre 2022 à 18 heures 15, le Comité Syndical légalement convoqué par Monsieur le Président, s'est réuni à la mairie de Lestiac-sur-Garonne, en séance publique.

Date de la convocation : 9 décembre 2022.

**PRÉSENTS :** MM. GUENANT, LAPENNE, BOUCHARDEAU, CARTEAU, HOUGAS, MONCLA, RAPIN, Mme MARTRET.

Délégués CDC Convergence Garonne pour le service de l'ANC : MM. GUENANT, CARTEAU, HOUGAS.

**EXCUSE :** M. LARRET avec pouvoir M. BOUCHARDEAU.

**ABSENTS :** Mmes BREAUD, CASTAING, SANCIER, MM. VACHER, CIOTTA.

Délégués CDC Convergence Garonne pour le service de l'ANC : Mme CASTAING

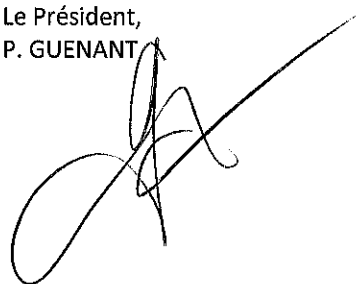
**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M. RAPIN

N° délibération	objet	résultat du vote
2022-033	Approbation du procès-verbal de la réunion du 26 septembre 2022	unanimité
2022-034	tarifs 2023 de l'eau et de l'assainissement collectif	unanimité
2022-035	Décisions Modificatives	unanimité
2022-036	point sur travaux en cours sur les communes de Capian et Paillet	Pour information
2022-037	étude diagnostique du système d'assainissement	Pour information

Affichée le 23 décembre 2022

Le Président,

P. GUENANT





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de membres en exercice : 18  
Nombre de membres concernés  
par la délibération : 18  
Présents : 11  
Votants : 12

L'an deux mille vingt et deux  
Le 19 décembre  
le Comité Syndical dûment convoqué en session ordinaire  
à la mairie de Lestlac-sur-Garonne, sous la présidence de Monsieur  
GUENANT Pierre.  
Date de la convocation : 9 décembre 2022

**PRÉSENTS :** MM. GUENANT, LAPENNE, BOUCHARDEAU, CARTEAU, HOUGAS,  
MONCLA, RAPIN, Mme MARTRET.

Délégués CDC Convergence Garonne pour le service de l'ANC : MM.  
GUENANT, CARTEAU, HOUGAS.

**EXCUSE :** M. LARRET avec pouvoir M. BOUCHARDEAU.

**ABSENTS :** Mmes BREAUD, CASTAING, SANCIER, MM. VACHER, CIOTTA.  
Délégués CDC Convergence Garonne pour le service de l'ANC : Mme  
CASTAING

**SECRETÉAIRE DE SÉANCE :** M. RAPIN

### **Délibération 2022-033 – Validation du procès-verbal de la réunion du 26 septembre 2022**

*Nombre de membres concernés par la délibération : 18*

Après en avoir délibéré, le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2022 est adopté à l'unanimité.

Certifié exécutoire  
Reçu en Sous-Préfecture  
Le  
publié ou notifié

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,

P. GUENANT

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Région de LANGOIRAN GIRONDE' in the center, surrounded by a decorative border with some illegible text.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DU COMITE SYNDICAL**

Nombre de membres en exercice : 14  
 Nombre de membres concernés  
 par la délibération : 14  
 Présents : 8  
 Votants : 9

L'an deux mille vingt et deux  
 Le 19 décembre  
 le Comité Syndical dûment convoqué en session ordinaire  
 à la mairie de Lestiac-sur-Garonne, sous la présidence de Monsieur  
 GUENANT Pierre.  
 Date de la convocation : 9 décembre 2022

**PRÉSENTS :** MM. GUENANT, LAPENNE, BOUCHARDEAU, CARTEAU, HOUGAS,  
 MONCLA, RAPIN, Mme MARTRET.  
**EXCUSE :** M. LARRET avec pouvoir M. BOUCHARDEAU.  
**ABSENTS :** Mmes BREAUD, CASTAING, SANCIER, MM. VACHER, CIOTTA.  
**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M. RAPIN

**Délibération 2022-034 – tarifs 2023 de l'eau et de l'assainissement collectif**

*Nombre de membres concernés par la délibération : 14*

Le Président rappelle aux membres du Syndicat les tarifs de la part syndicale pour l'année 2022, fixés par délibération en date du 13 décembre 2021 : soit :

TARIFS 2022	Abonnement	0 - 60	60-100	>100
Part syndicale AEP	21,00	0,41	0,41	0,41
Part syndicale ASST	21,00	2,11	2,11	2,11

**Budget de l'eau potable :**

Compte tenu du mauvais rendement du réseau d'eau potable (actuellement 58,2 %), un effort d'investissement est à mener dès 2023 afin de renouveler les conduites d'eau potable les plus fuyardes ainsi que les branchements. Il précise :

- que le coût moyen du renouvellement de canalisation peut atteindre ou dépasser les 400 €/ml (soit environ 4.000.000 € HT pour une dizaine de kilomètres qui pourraient nécessiter leur renouvellement). De plus, l'annuité d'emprunt pour 2023 s'élève à 83.157 €.
- que le syndicat doit augmenter sa capacité de financement face aux hausses de tarifs des prestataires due à l'inflation galopante.
- qu'il est persuadé que les abonnés ont bien conscience des travaux à engager afin de préserver les ressources pour l'avenir.

Pour 2023, il propose de maintenir :

- de maintenir le montant de la part fixe 2022, soit 21 €
  - de porter le m3 à 0,49 €.
- La recette attendue serait d'environ 226.000 €.

**Budget de l'assainissement collectif :**

L'annuité d'emprunt pour 2023 s'élève à 224.761 €. De plus, le SIAEPA a engagé une étude diagnostique des systèmes de collecte pour un montant 89.910 € HT.  
 Compte-tenu des recettes du budget assainissement, le président propose de maintenir les tarifs 2022 en 2023.  
 La recette attendue serait d'environ 385.000 €.

Les tarifs 2023 (SUEZ et Syndicat) proposés génèreraient une augmentation de 9,50 € (2.84 %) pour une facture d'eau assainie de 60 m3 ; 19.32 € (3.04 %) pour 120 m3 et 29.94 € (3.12 %) pour 180 m3.

Envoyé en préfecture le 23/12/2022  
Reçu en préfecture le 23/12/2022  
Publié le 27/12/2022  
ID : 033-200080687-20221219-DEL2022034-DE

Un débat s'instaure.

Madame Martret est favorable à une augmentation conséquente du tarif de l'eau afin que les travaux importants de rénovation des réseaux d'eau (pour un meilleur rendement du réseau).

A la demande de Madame Martret concernant les pertes en eau, Monsieur Mouchet précise que la sectorisation mise en place par le Syndicat permet de déceler rapidement la présence de fuites à l'échelle d'un secteur. De plus, SUEZ a mis en place un plan d'actions contre les fuites.

Le Président rappelle que le Comité Syndical, dans le cadre du programme départemental FARR (fonds d'aide au renouvellement des réseaux), avait décidé de renouveler pour 550.000 € HT de canalisations sur 3 ans. L'aide départementale envisagée était estimée à 67.500 €. Département n'a pas subventionné ce programme en 2022.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical vote les tarifs de l'eau et de l'assainissement pour 2023 comme suit :

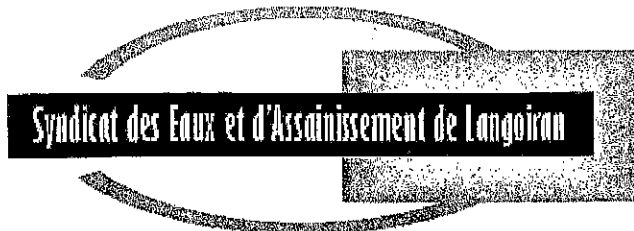
TARIFS 2023	Abonnement	0 - 60	60-100	>100
Part syndicale AEP	21,00	0,49	0,49	0,49
Part syndicale ASST	21,00	2,11	2,11	2,11

Certifié exécutoire  
Reçu en Sous-Préfecture  
Le  
publié ou notifié

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,

P. GUENANT





Envoyé en préfecture le 23/12/2022  
 Reçu en préfecture le 23/12/2022  
 Publié le **SLO**  
 ID : 033-200080687-20221219-DEL2022035C-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DU COMITE SYNDICAL**

Nombre de membres en exercice : 14  
 Nombre de membres concernés  
 par la délibération : 14  
 Présents : 8  
 Votants : 9

L'an deux mille vingt et deux  
 Le 19 décembre  
 le Comité Syndical dûment convoqué en session ordinaire  
 à la mairie de Lestiac-sur-Garonne, sous la présidence de Monsieur  
 GUENANT Pierre.  
 Date de la convocation : 9 décembre 2022

**PRÉSENTS** : MM. GUENANT, LAPENNE, BOUCHARDEAU, CARTEAU, HOUGAS,  
 MONCLA, RAPIN, Mme MARTRET.  
**EXCUSE** : M. LARRET avec pouvoir M. BOUCHARDEAU.  
**ABSENTS** : Mmes BREAUD, CASTAING, SANCIER, MM. VACHER, CIOTTA.  
**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M. RAPIN

**Délibération 2022-035 – Décisions Modificatives**

Nombre de membres concernés par la délibération : 14

Le Président propose au comité syndical d'autoriser les décisions modificatives suivantes :

Budget Eau :					
Section d'investissement					
Crédits à ouvrir	Chapitre	Art.	Opération	Objet	Montant
Dépenses	20	2051	58	logiciel JVS Cloud	1 500,00
Crédits à réduire	Chapitre	Art.	Opération	Objet	Montant
Dépenses	21	2158	58	logiciel JVS Cloud	1 500,00
total					0,00

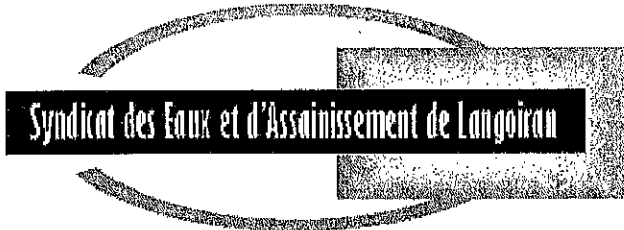
Budget Assainissement :					
Section d'investissement					
Crédits à ouvrir	Chapitre	Art.	Opération	Objet	Montant
Dépenses	O41	2158	OPFI	amortissement étude diagnostique 2009	32 944,00
Crédits à ouvrir	Chapitre	Art.	Opération	Objet	Montant
Recettes	O41	203	OPFI	frais d'études	32 944,00
total					0

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical valide à l'unanimité les décisions modificatives proposées par le Président.

Certifié exécutoire  
 Reçu en Sous-Préfecture  
 Le  
 publié ou notifié

Pour extrait certifié conforme  
 Le Président,

P. GUENANT



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de membres en exercice : 14  
Nombre de membres concernés  
par la délibération : 14  
Présents : 8  
Votants : 9

L'an deux mille vingt et deux  
Le 19 décembre  
le Comité Syndical dûment convoqué en session ordinaire  
à la mairie de Lestiac-sur-Garonne, sous la présidence de Monsieur  
GUENANT Pierre.  
Date de la convocation : 9 décembre 2022

**PRÉSENTS :** MM. GUENANT, LAPENNE, BOUCHARDEAU, CARTEAU, HOUGAS,  
MONCLA, RAPIN, Mme MARTRET.

**EXCUSE :** M. LARRET avec pouvoir M. BOUCHARDEAU.

**ABSENTS :** Mmes BREAUD, CASTAING, SANCIER, MM. VACHER, CIOTTA.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M. RAPIN

### Délibération 2022-036 – point sur travaux en cours sur les communes de Caplan et Paillet

*Nombre de membres concernés par la délibération : 14*

Le Président fait un point aux élus sur les travaux en cours :

#### Caplan

**Assainissement :** Réalisation d'un réseau de collecte dans le quartier CASTAING, soit le raccordement de 13 abonnés domestiques existants auxquels s'ajouteront les six nouvelles habitations du futur lotissement.

- canalisations assainissement sur une longueur de 280 ml environ. Coût des travaux : 130 216,40 € HT (Société PÉREZ CONDE)
- 1 poste de refoulement de « Rey – Nord », dimensionné pour la collecte de 13 abonnés. Le montant des travaux est de 44 300 euros HT (Entreprise ATH).

**Eau potable :** Renouvellement du réseau d'eau potable effectué en même temps :

- Les canalisations sur une longueur de 190 ml environ avec reprise des branchements existants, mise en place d'une purge et raccordement amont au réseau existant.
- Coût des travaux : 25 200 euros HT (entreprise PEREZ CONDE).

#### Paillet

##### Assainissement collectif :

Une corrosion accrue du génie civil de la cuve du poste de refoulement du bourg de la commune de Paillet nécessite sa réhabilitation. L'objectif de l'opération est d'insérer, au sein de la cuve existante, une nouvelle dont le matériau est moins sensible à l'attaque des effluents (attaque de l'H2S principalement).

Coût des travaux : 78 800 euros HT (entreprise ATH)

Certifié exécutoire  
Reçu en Sous-Préfecture  
Le  
publié ou notifié

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,

P. GUENANT



Envoyé en préfecture le 23/12/2022  
Reçu en préfecture le 23/12/2022  
Publié le **SLO**  
ID : 033-200080687-20221219-DEL2022037-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de membres en exercice : 14  
Nombre de membres concernés  
par la délibération : 14  
Présents : 8  
Votants : 9

L'an deux mille vingt et deux  
Le 19 décembre  
le Comité Syndical dûment convoqué en session ordinaire  
à la mairie de Lestiac-sur-Garonne, sous la présidence de Monsieur  
GUENANT Pierre.  
Date de la convocation : 9 décembre 2022

**PRÉSENTS** : MM. GUENANT, LAPENNE, BOUCHARDEAU, CARTEAU, HOUGAS,  
MONCLA, RAPIN, Mme MARTRET.

**EXCUSE** : M. LARRET avec pouvoir M. BOUCHARDEAU.

**ABSENTS** : Mmes BREAUD, CASTAING, SANCIER, MM. VACHER, CIOTTA.

**SECRETARE DE SÉANCE** : M. RAPIN

### Délibération 2022-037 – étude diagnostique du système d’assainissement

*Nombre de membres concernés par la délibération : 14*

Le syndicat a décidé de lancer un marché selon procédure adaptée concernant le bilan du fonctionnement des réseaux d’eau usées des communes de Langoiran, Le Tourne, Lestiac-sur-Garonne, Paillet et Tabanac et des stations d’épuration de Lestiac-sur-Garonne et de Le Tourne.

L’offre de l’entreprise IRH pour un montant de 89.910 € HT a été retenue pour un délai global de 16 mois.

#### *L’étude comporte :*

- 2 mois d’analyse et recueil de données.
- Mesures sur le terrain
- Mise à jour du SIG
- Campagne de mesures débit postes
- Définition des endroits pour passage caméra et test à la fumée
- Proposition de travaux pour améliorer la situation

Une fois l’étude diagnostique terminée, le SIAEPA mettra en place le diagnostic permanent.

M. Mouchet précise que la durée de 14 mois s’explique par le fait de recueillir les données sur plusieurs périodes en fonction des évènements climatiques qui peuvent influencer sur le fonctionnement du système d’assainissement.

Le Comité Syndical en prend bonne note.

Certifié exécutoire  
Reçu en Sous-Préfecture  
Le  
publié ou notifié

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,

P. GUENANT